



Onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Bangkok, 18-25 avril 2005

Distr.: Générale
28 février 2005Français
Original: Anglais

Renseignements à l'intention des participants

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Historique	1-7	2
II. Dates et lieu	8	4
III. Débat de haut niveau et manifestation spéciale destinée à promouvoir les formalités conventionnelles relatives à certains traités	9-10	4
IV. Nomination d'un secrétaire général et d'un secrétaire exécutif du onzième Congrès	11-12	4
V. Consultations préalables	13	5
VI. Ouverture du onzième Congrès et disposition des places	14-17	5
VII. Thème, ordre du jour et programme de travail	18-24	5
VIII. Participation et frais	25-27	7
IX. Inscription	28-36	8
X. Langues et documents du Congrès	37-40	10
XI. Présentation de documents	41-47	10
XII. Information à l'intention des médias	48-54	12
XIII. Comité d'organisation et bureau de coordination thaïlandais	55-57	13
XIV. Visas, voyages et réservation de chambres d'hôtel	58-62	14
XV. Services assurés sur le lieu du Congrès	63-68	17
XVI. Programme des activités sociales	69-72	17
XVII. Renseignements utiles sur Bangkok	73-91	18

Annexes

I. Plan du Centre national des congrès Reine-Sirikit	23
II. Formulaire de réservation d'hôtel	24



I. Historique

1. Les congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale trouvent leur origine dans les congrès pénitentiaires internationaux, que la Commission internationale pénale et pénitentiaire (CIPP) organisait depuis le XIX^e siècle. L'Assemblée générale, par sa résolution 415 (V) du 1^{er} décembre 1950, a autorisé le transfert des fonctions de cette commission à l'Organisation des Nations Unies et a approuvé un plan aux termes duquel, notamment, l'Organisation convoquerait tous les cinq ans un congrès international qui serait, pour les décideurs, les administrateurs, les universitaires et autres spécialistes dans ce domaine, l'occasion de débattre des questions qui les préoccupaient le plus. Ces congrès intergouvernementaux ont stimulé les travaux dans le domaine de la justice pénale et l'intérêt qu'ils suscitent n'a cessé de croître au fil du temps. Alors que 61 pays et territoires étaient représentés au premier Congrès, le dixième Congrès a rassemblé quelque 2 000 participants, parmi lesquels 89 ministres et chefs d'État ou de gouvernement, y compris les représentants de 137 États. On s'attend à une participation du même ordre, voire plus élevée, au onzième Congrès pour la prévention du crime et la justice pénale, qui doit se tenir à Bangkok du 18 au 25 avril 2005.

2. La Déclaration de principes et le programme d'action du Programme des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale, qui figurent en annexe à la résolution 46/152 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1991, disposent, au paragraphe 29, ce qui suit:

“Les congrès des Nations Unies [...] exerceront les fonctions d'organe consultatif du programme; ledit organe devra permettre:

- a) L'échange de vues entre États, organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales et experts représentant diverses professions et disciplines;
- b) L'échange de données d'expérience en matière de recherche, de droit et d'élaboration des politiques;
- c) L'identification des tendances et questions nouvelles dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale;
- d) La fourniture à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale d'avis et d'observations sur des questions que lui aura soumis la Commission;
- e) La présentation à l'examen de la Commission de propositions relatives à des sujets susceptibles d'être inscrits au programme de travail.”

3. Dix congrès se sont tenus à ce jour: le premier à Genève, en 1955; le deuxième, à l'invitation du Gouvernement britannique, à Londres, en 1960; le troisième, à l'invitation du Gouvernement suédois, à Stockholm, en 1965; le quatrième, à l'invitation du Gouvernement japonais, à Kyoto, en 1970; le cinquième au Palais des Nations, à Genève, en 1975; le sixième, à l'invitation du Gouvernement vénézuélien, à Caracas, en 1980; le septième, à l'invitation du Gouvernement italien, à Milan, en 1985; le huitième, à l'invitation du

Gouvernement cubain, à La Havane, en 1990; le neuvième, à l'invitation du Gouvernement égyptien, au Caire, en 1995; et le dixième à Vienne en 2000.

4. Le neuvième Congrès a été le premier à se tenir depuis la création de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Il a invité cette dernière à créer un groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée qui serait chargé de réfléchir à des mesures visant à lutter contre la criminalité transnationale organisée et de solliciter les vues des gouvernements sur l'élaboration d'instruments internationaux pertinents. Les travaux de ce groupe ont abouti à la création, par l'Assemblée générale, du Comité spécial sur l'élaboration d'une convention contre la criminalité transnationale organisée puis à la négociation de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (résolution 55/25 de l'Assemblée générale, annexe I) et de trois protocoles additionnels: le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (résolution 55/25, annexe II), le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, mer et air (résolution 55/25, annexe III), et le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leur pièces, éléments et munitions (résolution 55/255, annexe).

5. Le dixième Congrès a été le premier à comporter un débat de haut niveau, à l'issue duquel a été adoptée, par acclamation, la Déclaration de Vienne sur la criminalité et la justice: relever les défis du XXI^e siècle (résolution 55/59 de l'Assemblée générale, annexe), dans laquelle les États Membres se sont engagés à prendre des mesures résolues et rapides pour réprimer le terrorisme, le trafic d'êtres humains, la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, le trafic illicite de migrants et le blanchiment d'argent, dont le montant est évalué à 600 milliards de dollars. Ils se sont également engagés à renforcer les mesures internationales contre la corruption et ont en outre insisté sur le fait qu'il était nécessaire d'élaborer d'urgence un instrument juridique international efficace, indépendant de la Convention contre la criminalité transnationale organisée. L'accent a également été mis sur la nécessité d'agir contre l'accroissement de la criminalité liée à l'informatique et des délits motivés par la xénophobie et la haine raciale.

6. Dans sa résolution 56/119 du 19 décembre 2001, l'Assemblée générale priait le onzième Congrès d'adopter une déclaration unique. Dans sa résolution 59/151 du 20 décembre 2004, elle priait la Commission d'entamer, aux réunions intersessions qui devaient se tenir après sa treizième session, la rédaction d'un projet de déclaration qui serait soumis au onzième Congrès, en tenant compte des recommandations des réunions préparatoires régionales. À sa quatorzième session, qui se tiendra à la suite du onzième Congrès, du 23 au 27 mai 2005, la Commission examinera à titre de priorité les conclusions et recommandations du Congrès, en vue de recommander à l'Assemblée, par le biais du Conseil, les suites qu'il convient d'y donner.

7. Les réunions préparatoires ci-après se sont tenues dans le cadre des préparatifs du onzième Congrès: réunion régionale pour l'Afrique, tenue à Addis-Abeba du 1^{er} au 3 mars 2004; réunion régionale pour l'Asie et le Pacifique, tenue à Bangkok du 29 au 31 mars 2004; réunion régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, tenue à San José du 19 au 21 avril 2004; et réunion régionale de l'Asie occidentale, tenue à Beyrouth du 28 au 30 avril 2004.

II. Dates et lieu

8. Dans sa résolution 57/171 du 18 décembre 2002, l'Assemblée générale a accepté avec gratitude l'offre du Gouvernement thaïlandais d'accueillir le onzième Congrès. Des consultations préalables se tiendront le 17 avril 2005 dans l'après-midi, dans la Salle des séances plénières 1. Le onzième Congrès se déroulera du 18 au 25 avril 2005 au Centre national des congrès Reine-Sirikit. On trouvera un plan du Centre à l'annexe I du présent document.

III. Débat de haut niveau et manifestation spéciale destinée à promouvoir les formalités conventionnelles relatives à certains traités

9. Un débat de haut niveau se tiendra pendant les trois derniers jours du onzième Congrès afin de permettre aux chefs d'État ou de gouvernement, aux ministres et aux autres représentants de haut niveau de porter toute l'attention nécessaire aux principales questions de fond inscrites à l'ordre du jour du Congrès. La liste des intervenants sera ouverte le 4 avril 2005, deux semaines avant l'ouverture du Congrès.

10. Conformément aux souhaits exprimés à plusieurs reprises par l'Assemblée générale, l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat sont convenus de donner aux États l'occasion d'accomplir, pendant le débat de haut niveau du onzième Congrès qui se tiendra à Bangkok, des formalités conventionnelles (dépôt d'instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion) relatives à la Convention contre la criminalité transnationale organisée et à ses trois Protocoles ainsi qu'aux quatre instruments des Nations Unies contre le terrorisme. Ils pourront également accomplir ces mêmes formalités pour la Convention des Nations Unies contre la corruption (résolution 58/4 de l'Assemblée générale, annexe). Ils bénéficieront, à cette occasion, d'un cadre officiel et de la couverture des médias internationaux.

IV. Nomination d'un secrétaire général et d'un secrétaire exécutif du onzième Congrès

11. Dans sa résolution 58/138 du 22 décembre 2003, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de nommer, comme à l'accoutumée, un secrétaire général et un secrétaire exécutif du onzième Congrès, qui exerceront leurs fonctions conformément aux dispositions du règlement intérieur des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

12. Le 20 février 2004, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a nommé au poste de secrétaire général du onzième Congrès M. Antonio Maria Costa, Directeur exécutif de l'ONUDC et Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne, et au poste de secrétaire exécutif M. Eduardo Vetere, Directeur de la Division des traités de l'ONUDC.

V. Consultations préalables

13. Des consultations préalables se tiendront le 17 avril 2005 à 15 heures dans la Salle des séances plénières 1. L'objectif est de parvenir à un accord sur les recommandations devant être faites pour toutes les questions de procédure et d'organisation que les participants devront examiner à l'ouverture, notamment l'élection et la composition des différents bureaux, l'adoption de l'ordre du jour et de l'organisation des travaux et la nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs.

VI. Ouverture du onzième Congrès et disposition des places

14. Le onzième Congrès sera déclaré ouvert le lundi 18 avril 2005 à 10 heures et se déroulera dans les Salles des séances plénières 2 et 3, qui, à cette occasion, seront réunies. Les représentants sont priés de gagner leur siège avant 9 h 45.

15. Lors de la séance d'ouverture, les délégations des États disposeront chacune de quatre sièges, (deux places à la table et deux immédiatement derrière). Les autres participants se verront assigner des sièges à leur nom.

16. La Commission I entamera ses travaux dans la Salle des séances plénières 1 le 18 avril 2005 dans l'après-midi. La Commission II entamera ses travaux dans la Salle de réception le 18 avril 2005 dans l'après-midi et les poursuivra dans la Salle des séances plénières 3 le 19 avril 2005 dans la matinée. Les délégations des États disposeront chacune de deux sièges. Les autres participants se verront assigner des sièges à leur nom.

17. Les participants sont priés de noter qu'aucun équipement photographique n'est autorisé à la cérémonie d'ouverture. Toute personne enfreignant cette consigne se verra confisquer son équipement par les agents de sécurité, qui le lui restitueront après la cérémonie d'ouverture. Les participants sont également priés de noter que les téléphones portables doivent être éteints ou placés en mode "silencieux" pendant toutes les séances du Congrès.

VII. Thème, ordre du jour et programme de travail

18. Dans sa résolution 57/171, l'Assemblée générale a décidé que le onzième Congrès aurait pour thème "Synergies et réponses: alliances stratégiques pour la prévention du crime et la justice pénale." À la séance d'ouverture, un représentant de l'ONUDC présentera le rapport du Secrétaire général sur l'état de la criminalité et de la justice pénale dans le monde (A/CONF.203/3).

19. Les questions de fond inscrites à l'ordre du jour du Congrès, telles qu'approuvées par l'Assemblée, sont les suivantes:

- a) Mesures efficaces contre la criminalité transnationale organisée;
- b) Coopération internationale contre le terrorisme et liens entre le terrorisme et d'autres activités criminelles dans le contexte de l'action de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;

- c) Corruption: menaces et tendances au XXI^e siècle;
- d) Criminalité économique et financière: défis pour le développement durable;
- e) Application effective des normes: cinquante années d'action normative en matière de prévention du crime et de justice pénale.

20. On trouvera des annotations relatives aux questions de fond inscrites à l'ordre du jour du Congrès dans le document A/CONF.203/1. Un guide de discussion sur ces questions a également été publié, sous la cote A/CONF.203/PM.1. Ces documents sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante: <http://www.unodc.org>.

21. L'Assemblée générale a également approuvé la tenue de six ateliers techniques d'orientation pragmatique, sur les thèmes suivants:

- a) Renforcement de la coopération internationale en matière de détection et de répression, y compris les mesures d'extradition;
- b) Intensification de la réforme de la justice pénale, notamment dans sa fonction de réparation;
- c) Stratégies et meilleures pratiques de prévention du crime, en particulier pour ce qui a trait à la délinquance urbaine et aux jeunes à risque;
- d) Mesures de lutte contre le terrorisme, avec référence aux conventions et protocoles internationaux pertinents;
- e) Mesures de lutte contre la criminalité économique, notamment le blanchiment d'argent;
- f) Mesures de lutte contre la criminalité liée à l'informatique.

22. L'Assemblée a également décidé que le onzième Congrès comporterait un débat de haut niveau, qui se tiendra du 23 au 25 avril 2005, afin de permettre aux chefs d'État et de gouvernement et aux ministres de porter toute l'attention nécessaire au thème principal du Congrès. Ce débat fournira à des représentants de haut niveau l'occasion d'informer le Congrès des progrès réalisés par leur pays en matière de prévention de la criminalité et de justice pénale, de commenter les réformes entreprises en matière de justice pénale, et d'échanger des points de vue sur les pratiques efficaces et prometteuses dans ce domaine. Il leur permettra également de dialoguer et d'échanger leurs opinions sur les incidences du rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement intitulé: "Un monde plus sûr: notre affaire à tous" (A/59/565 et Corr.1), dans lequel le Groupe a conclu qu'il était urgent que les nations du monde entier se rassemblent et trouvent un nouveau consensus, à la fois sur l'avenir de la sécurité collective et sur les changements qui devaient être apportés si l'on voulait que l'ONU joue son rôle.

23. Le projet de programme de travail sera distribué sous la cote A/CONF.203/1 et le programme des séances – qui indiquera les diverses activités, ainsi que des renseignements tels que la date, le lieu et le sujet des séances, les points de l'ordre du jour à l'étude et les documents pertinents – sera annoncé quotidiennement dans le "Journal."

24. Outre les discussions en séance plénière, les deux commissions et les six ateliers techniques, de nombreuses réunions subsidiaires seront organisées, principalement par des organisations non gouvernementales, sur des sujets ponctuels. D'éminents intervenants y aborderont des questions intéressantes propres à animer le débat. Le programme de ces réunions est en cours d'élaboration. On peut se le procurer sur le site officiel du Conseil consultatif scientifique et professionnel international du réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, à l'adresse suivante: <http://www.ispac-italy.org>.

VIII. Participation et frais

25. Conformément au règlement intérieur provisoire du onzième Congrès (A/CONF.203/2), peuvent participer y ou s'y faire représenter:

- a) Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies;
- b) Les membres associés des commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies;
- c) Les organisations qui ont été invitées à titre permanent par l'Assemblée générale à participer aux sessions et aux travaux de toutes les conférences internationales convoquées sous ses auspices, conformément à ses résolutions 3237 (XXIX) du 22 novembre et 3280 (XXIX) du 10 décembre 1974 et 31/152 du 20 décembre 1976;
- d) Les organes de l'Organisation des Nations Unies;
- e) Les institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies et l'Agence internationale de l'énergie atomique;
- f) Les organisations intergouvernementales;
- g) Les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social;
- h) Des experts en matière de prévention du crime et de traitement des délinquants invités par le Secrétaire général, par exemple des professeurs d'universités ou d'instituts de criminologie, des membres d'organisations non gouvernementales d'échelle nationale œuvrant pour la prévention du crime et la justice pénale, des magistrats et des avocats inscrits au barreau, des travailleurs sociaux, des personnes travaillant auprès des jeunes, des spécialistes de l'enseignement ou des sciences comportementales, des policiers, etc.;
- i) Les fonctionnaires du Secrétariat;
- j) D'autres personnes invitées par l'Organisation des Nations Unies;
- k) D'autres personnes invitées par le pays d'accueil.

26. Les experts qui souhaiteraient participer au Congrès à titre personnel doivent le faire savoir au Secrétaire exécutif du Congrès dès que possible. La participation de personnes ne faisant pas partie de la délégation d'un État Membre est régie par les dispositions du règlement intérieur provisoire du onzième Congrès

(A/CONF.203/2). Le Congrès est également ouvert aux représentants du secteur privé et de la société civile.

27. Les frais de participation sont à la charge des participants ou des États et organisations qu'ils représentent. Il n'y a pas de droits à acquitter pour prendre part au Congrès. Des fonds limités sont disponibles pour aider les pays les moins avancés à assumer les frais de participation.

IX. Inscription

28. Comme en disposent les articles 1, 2 et 3 du règlement intérieur provisoire du onzième Congrès, la délégation de chaque État participant au Congrès comprend un chef de délégation, ainsi que les représentants, les représentants suppléants et les conseillers jugés nécessaires. Le chef d'État ou de gouvernement ou le Ministre des affaires étrangères communique les pouvoirs et les noms et coordonnées (adresse, numéro de télécopie et adresse électronique) des représentants, des représentants suppléants et des conseillers au Secrétaire exécutif du Congrès, si possible deux semaines au moins avant l'ouverture du Congrès. Toute modification ultérieure de la composition des délégations doit être communiquée par écrit, par le chef d'État ou de gouvernement ou le Ministre des affaires étrangères, au Secrétaire exécutif du Congrès.

29. Le Secrétaire exécutif du Congrès peut être contacté à l'adresse suivante:

M. Eduardo Vetere
Secrétaire exécutif
Onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
B.P. 500
1400 Vienne
Autriche
Adresse électronique: maureen.mcgregor@unodc.org

Pour des renseignements d'ordre général, s'adresser à:

M^{me} Maureen McGregor
Assistante (programmes) et commise aux services de conférences
Section d'assistance juridique, Division des traités
Bureau L-351
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
B.P. 500
1400 Vienne
Autriche
Téléphone: + 43 1 260 60-5278
Télécopie: + 43 1 260 60-75278
Adresse électronique: maureen.mcgregor@unodc.org

30. L'accès au Centre national des congrès Reine-Sirikit se fera sur présentation d'une carte d'identité valide. Tous les participants au Congrès devront donc s'inscrire dans les locaux prévus à cet effet au Centre national des congrès Reine-Sirikit (Zone A, niveau supérieur, hall d'entrée).

31. Dans le cadre des mesures de sécurité, tous les participants au Congrès devront présenter à l'entrée leur invitation ou pouvoirs ainsi que leur passeport, avant de se rendre à la zone d'inscription du Centre national des congrès Reine-Sirikit (Zone A, niveau supérieur, hall d'entrée) afin de s'inscrire et de recevoir leur laissez-passer de sécurité pour le Congrès. Les laissez-passer doivent être portés de manière apparente pendant toute la durée de la présence au Centre des congrès. Tous les participants ainsi que leurs sacs et bagages feront l'objet d'un examen de sécurité à l'entrée du Centre.

32. Les inscriptions seront ouvertes dès le 15 avril 2005, de 10 heures à 18 heures; elles se poursuivront du 16 au 25 avril, de 8 heures à 18 heures. Les inscriptions pour le débat de haut niveau se feront les 22 et 23 avril de 8 heures à 21 heures. Un nombre important de participants étant attendu au Congrès, les délégués et représentants arrivant la semaine précédant l'ouverture sont invités à s'inscrire le plus tôt possible.

Inscription des chefs d'État et des ministres

33. Il est vivement recommandé aux délégations de faire parvenir à l'avance au Lieutenant Imad Zaher, administrateur chargé du Service des cartes d'identité et de contrôle de l'identité, les noms et photographies (au format JPEG) de leurs ministres, à l'adresse suivante: Imad.Zaher@unvienna.org. Cela permettra de réduire les désagréments causés aux participants en établissant à l'avance les laissez-passer, qui seront prêts à leur arrivée à Bangkok et leur seront remis en zone d'inscription.

Laissez-passer pour les véhicules

34. Les autorisations de stationner seront émises par les autorités du pays d'accueil, au bureau d'information situé dans le couloir allant de la zone d'inscription à la Salle des séances plénières. Il est conseillé aux délégations de se procurer leurs autorisations de stationnement avant l'ouverture du Congrès afin de faciliter l'accès au Centre.

Inscription des journalistes

35. Les représentants des médias doivent également s'inscrire, au bureau d'enregistrement de la presse, dans la zone d'inscription du Centre national des congrès Reine-Sirikit (Zone A, niveau supérieur, hall d'entrée). Pour plus d'informations sur les dispositions relatives aux médias, voir ci-dessous, section XII.

Inscription des membres de la famille des représentants et des participants

36. Les représentants et participants peuvent, s'ils le souhaitent, venir accompagnés des membres de leur famille. Ceux-ci se verront délivrer des laissez-passer portant la mention "Family", qui leur permettront d'accéder au Centre national des congrès Reine-Sirikit.

X. Langues et documents du Congrès

37. Les six langues officielles du onzième Congrès sont l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe. Les interventions prononcées dans une des langues du Congrès lors des séances plénières ou des séances des Commissions I et II seront interprétées dans les autres langues du Congrès. Les représentants peuvent s'exprimer dans une langue autre qu'une langue du Congrès s'ils en informent le Secrétariat à l'avance et s'ils assurent l'interprétation dans une des langues du Congrès. Les documents officiels du Congrès seront publiés dans les six langues officielles. Le comité organisateur national thaïlandais a mis en place un service d'interprétation entre l'anglais et le thaïlandais pour toutes les séances plénières ainsi que pour plusieurs points de presse.

38. Dans les salles de réunion du Centre national des congrès Reine-Sirikit dotées d'équipements pour l'interprétation simultanée, chacun des sièges sera équipé d'un appareil récepteur et d'écouteurs portatifs. Les participants sont priés de laisser ces appareils en place afin qu'on puisse les vérifier et, le cas échéant, les recharger pour la séance suivante.

39. L'ONUDC a établi des documents destinés à aider les participants lors de l'examen des points à l'ordre du jour, ainsi que des documents d'information pour les ateliers. Le Congrès sera également saisi d'autres documents, notamment le Guide de discussion et les rapports des réunions préparatoires régionales.

40. Le comptoir central de distribution des documents sera situé dans l'Atrium du Centre des congrès. Chaque délégation disposera là d'un casier individuel dans lequel seront placés des exemplaires de tous les documents officiels publiés pendant le Congrès. Afin de déterminer précisément les besoins, il est demandé à chaque délégation d'indiquer au responsable de la distribution des documents le nombre d'exemplaires dont elle a besoin, ainsi que les langues dans lesquelles elle souhaite recevoir les documents pendant le Congrès. Le nombre d'exemplaires demandés devra suffire à couvrir les besoins des délégations, étant donné qu'il ne sera pas possible de fournir des séries complètes de documents après la fin du Congrès.

XI. Présentation de documents

41. Dans sa résolution 59/151, l'Assemblée générale encourageait les gouvernements à présenter des documents exposant leur position sur les diverses questions inscrites à l'ordre du jour, et les milieux universitaires et les organismes scientifiques compétents à présenter des communications. Dans la mesure du possible, ces documents devraient renfermer des recommandations concrètes à l'intention du Congrès, qui pourraient être notamment reprises dans la déclaration qui sera adoptée à l'issue des travaux. Ils pourraient aussi exposer les résultats de travaux de recherche pertinents, des exemples de bonne pratique et des propositions quant aux moyens de favoriser la réalisation des objectifs communs et des stratégies conjointes adoptés par l'ONU et les autres parties prenantes. Les évaluations des besoins pourraient s'accompagner de propositions quant à la façon d'y faire face.

42. Les rapports nationaux et ceux exposant la position des États seront publiés uniquement dans les langues dans lesquelles ils auront été soumis, les États Membres devant en fournir un nombre suffisant d'exemplaires pour distribution aux

participants à la Conférence. Les quantités minimales recommandées sont les suivantes:

<i>Langue</i>	<i>Nombre d'exemplaires</i>
anglais seulement	600
anglais et espagnol ou français	anglais: 425; espagnol: 175; français: 175
anglais et arabe	anglais: 425; arabe: 175
anglais, espagnol et français	anglais: 375; espagnol: 100; français: 125
anglais et russe	anglais: 425; russe: 100
anglais et chinois	anglais: 425; chinois: 10

43. En tout état de cause, le nombre d'exemplaires ne devrait pas être inférieur à 300, afin que chaque délégation puisse en recevoir un et que le Secrétariat en ait un petit nombre à sa disposition. Des services de reproduction seront disponibles sur place à titre onéreux. Il est vivement recommandé, cependant, que les délégations expédient bien avant le Congrès ou apportent avec elles un nombre suffisant d'exemplaires.

44. Afin que les documents présentés par les États soient clairement signalés comme étant des documents d'information, ils devront porter, en haut et à droite de la page de couverture, la cote A/CONF.203/G/.... Si plusieurs documents sont présentés par un même État, ils devront être numérotés consécutivement à la suite du nom du pays (par exemple, A/CONF.203/G/[*nom du pays*]/1, A/CONF.203/G/[*nom du pays*]/2, ...). Sous la cote, on indiquera la date et les langues dans lesquelles le document a été fourni. Enfin, comme il est d'usage à l'ONU, la mention suivante devra figurer en note de bas de page: "Les appellations employées dans le présent document, la présentation des données qu'il contient et les opinions qui y sont exprimées sont celles du Gouvernement [*indiquer le nom du pays*] et ne reflètent pas nécessairement, à aucun de ces égards, l'opinion du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies".

45. Les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les experts présents à titre personnel peuvent présenter des documents d'information sur des questions intéressant les points à l'étude (voir par. 42 et 43 ci-dessus pour le nombre d'exemplaires à fournir). Une copie de leur communication sur support électronique devra être envoyée à l'adresse suivante: <maureen.mcgregor@unodc.org>.

46. Il est demandé de faire parvenir au plus tôt au Secrétaire du Congrès, pour information, des exemplaires de toutes les déclarations et prises de positions des États et de tout autre document pertinent. Ces exemplaires devront être adressés à:

M. Andres Finguerut
Secrétaire
Onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale
Administrateur chargé de la Section du secrétariat des commissions
Division des traités
Salle L-345
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
B.P. 500
1400 Vienne
Autriche

Adresse électronique: maureen.mcgregor@unodc.org

47. Compte tenu des délais d'expédition, notamment par voie de surface, et des formalités de douane, les documents présentés par les États devront être expédiés suffisamment à temps pour être distribués lors du Congrès. Le comité thaïlandais d'organisation a engagé, comme commissionnaire de transport officiel pour le Congrès, l'entreprise Elite Transportation service Ltd. Cette entreprise fournit toute une gamme de services à des clients internationaux à l'occasion de conférences, d'expositions et d'autres manifestations. Les documents des pays, portant l'indication "Document d'information de [*nom du pays*] pour le Onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale" pourront être envoyés à la société Elite, à l'adresse indiquée ci-dessous, par service de messagerie ou autre service de livraison. Elite les entreposera et les remettra aux représentants au comptoir du service clientèle de la société sur le lieu du Congrès.

Elite Transportation Service Ltd.
134/17 Soi Athakrabi 3 Rama IV
Bangkok 10110
Thaïlande

Tél.: (+66-2) 258-2991, poste 15
Fax: (+66-2) 258-5990
Adresse électronique via le site Web: www.elitethai.com

XII. Information à l'intention des médias

48. Des locaux seront mis à la disposition des médias pendant le onzième Congrès, y compris un centre et une salle de presse. Des services d'interprétation en anglais et en thaïlandais seront également disponibles dans les salles de presse.

49. Les représentants des médias qui souhaiteraient couvrir le Congrès devront faire une demande d'accréditation avant ou pendant le Congrès. Le formulaire de demande est disponible sur le site www.unis.unvienna.org.

50. Les formulaires remplis ainsi que les pièces jointes devront être transmis par courrier électronique à l'adresse suivante: veronika.crowe-mayerhofer@unvienna.org ou par télécopie à M^{me} Veronika Crowe-Mayerhofer, Assistante chargée de l'accréditation, Service de l'information de l'ONU Vienne, au numéro: (+43-1) 26060-7-3342, **le lundi 11 avril 2005 au plus tard.**

51. **À partir du vendredi 15 avril 2005**, les représentants des médias pourront se présenter en personne au comptoir d'accréditation du Centre national des congrès Reine-Sirikit. Ils devront joindre au formulaire rempli une photocopie de la carte de presse et/ou d'une lettre d'affectation délivrée sur papier à en-tête officiel et signée par le rédacteur en chef ou le chef du bureau de presse auquel ils sont affiliés.

52. Seuls les représentants de médias munis d'une carte de presse spéciale pourront avoir accès aux réunions, aux manifestations parallèles et à l'espace de travail consacré à la presse. Les cartes de presse seront délivrées sur place, sur présentation d'une pièce d'identité munie d'une photo.

53. Les journalistes souhaitant obtenir de plus amples renseignements sont priés de consulter le site www.unis.unvienna.org. Des informations supplémentaires sur le Congrès sont disponibles sur le site www.unodc.org.

54. Une connexion sans fil à l'Internet (Lotus non compris) est possible dans tous les locaux du Centre national des congrès Reine-Sirikit. Les participants souhaitant utiliser ce service devront acheter une carte d'accès sur place.

XIII. Comité d'organisation et bureau de coordination thaïlandais

55. En sa qualité d'hôte du onzième Congrès, le Gouvernement thaïlandais a désigné trois comités pour en assurer la préparation:

a) Le Comité national d'organisation, présidé par un vice-premier ministre, est chargé de superviser les préparatifs du onzième Congrès assurés par le Comité des questions de fond et le Comité logistique;

b) Le Comité des questions de fond est présidé par le Ministre de la justice et est géré principalement par le bureau du Procureur général. Ce Comité se penche sur les questions de fond et sur les thèmes des ateliers, et publie des rapports mettant en évidence la position de la Thaïlande en matière de prévention du crime et de justice pénale;

c) Le Comité logistique, présidé par un vice-premier ministre, est responsable de tous les aspects logistiques concernant, notamment, les locaux de la conférence, les relations publiques, les réceptions, la sécurité et les services médicaux.

56. Le Gouvernement thaïlandais a désigné M. Wisit Wisitsora-At, directeur général de l'Administration des affaires juridiques, agent de coordination entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement et l'a chargé de prendre les dispositions nécessaires pour assurer le bon déroulement du Congrès, en consultation avec le Secrétaire général ou avec le Secrétaire exécutif du Congrès.

57. Le Bureau des affaires juridiques, en tant que secrétariat du Comité logistique, a créé le Bureau préparatoire du onzième Congrès des Nations Unies, placé sous la direction de M. Vitaya Suriyawong, directeur de l'Institut de formation des cadres juridiques. Ce bureau assure la coordination des préparatifs du Congrès avec tous les organismes participants, ainsi qu'avec l'Organisation des Nations Unies. Il peut être contacté à l'adresse suivante:

M. Vitaya Suriyawong
Directeur du Bureau préparatoire du onzième Congrès des Nations Unies
Ministère de la justice, 14^e étage
Chaengwattana Road, Pak-kred
Nonthaburi 11120
Thaïlande

Tél.: (+66-2) 502-8249
Fax: (+66-2) 502-8258
Adresse électronique: secretariat@11uncongress.org

XIV. Visas, voyages et réservation de chambres d'hôtel

58. Tous les participants doivent être munis d'un passeport valide et obtenir le visa nécessaire pour entrer en Thaïlande. Pour de plus amples renseignements sur les conditions d'obtention d'un visa, ils peuvent contacter l'ambassade ou le consulat de Thaïlande le plus proche (voir par. 60 ci-dessous) ou consulter le site <http://www.mfa.go.th> ou le site <http://www.11uncongress.org/participation/a.htm>.

Vols

59. Le Comité national d'organisation du onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale a désigné la compagnie nationale Thai Airways International (THAI) transporteur officiel du Congrès. Membre du groupe Star Alliance, cette compagnie effectue des vols vers 74 destinations dans 34 pays. Tous les vols intérieurs et internationaux qu'elle propose peuvent être réservés en ligne vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept.

Thai Airways International
Siège central
89 Vibhavadi Rangsit Road
Bangkok 10900
Thaïlande

Tél.: (+66-2) 545-1000
Service de réservation (24 heures): (+66-2) 280-0060 et (+66-2) 628-2000
Courrier électronique: rsvn.info@thaiairways.com
Site Web: www.thaiairways.com

Ambassades

60. On peut consulter la liste des ambassades et des consulats de Thaïlande sur le site Web <http://www.thaiembassy.org>. Il est conseillé aux participants rencontrant des difficultés pour obtenir un visa de contacter le Comité national d'organisation (voir par. 57 ci-dessus).

Hébergement

61. Les participants devront faire leurs propres réservations. Des chambres d'hôtel peuvent être réservées en ligne sur le site Web officiel thaïlandais consacré au Congrès (<http://www.11uncongress.org/participation/accommodation.htm>), qui propose une liste d'hôtels recommandés et des informations concernant leur

emplacement. Seuls les hôtels figurant sur cette liste bénéficieront de mesures de sécurité renforcée et d'un service de navette qui conduira les participants au Congrès le matin et les ramènera à l'hôtel le soir.

62. Pour les participants qui n'ont pas accès à l'Internet, un formulaire de réservation d'hôtel est joint au présent document (voir annexe II). Il doit être rempli et transmis par télécopie au Comité national d'organisation (le numéro est indiqué sur le formulaire). Les hôtels recommandés officiellement sont les suivants:

<i>Hôtel</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Tarif (en dollars des États-Unis)</i>	<i>Emplacement et moyens de transport</i>
Chambres à plus de 100 dollars			
Grand Hyatt Erawan	Chambre espace	Simple 130 Double 145	À 30 minutes de l'aéroport international de Bangkok et à proximité de la station de métro aérien Chit Lom
Plaza Athénée, Royal Meridien	Luxe	Simple 130 Double 130	Hôtel traditionnel luxueux, situation centrale, à 3 minutes à pied de la station de métro aérien Phloen Chit
JW Marriott	Luxe	Simple 130 Double 140	Quartier central des affaires, à 5 minutes à pied des deux stations de métro aérien Phloen Chit et Nana
Dusit Thani	Supérieure	Simple 100 Double 110	Situation centrale sur la route de Silom, à 20 minutes de l'aéroport; accès facile à la station de métro aérien Sala Daeng et à la station de métro souterrain Silom
Westin Grand Sukhumvit	Luxe	Simple 130 Double 140	À 5 minutes du Centre national des congrès Reine-Sirikit en métro (station Sukhumvit)
Intercontinental	Luxe	Simple 130 Double 145	Accès direct à la station de métro aérien Chit Lom
Chambres de 70 à 100 dollars			
The Landmark	Supérieure	Simple 98 Double 108	Accès direct à la station de métro aérien Nana
Imperial Queen's Park	Luxe	Simple 80 Double 85	À 5 minutes de la station de métro aérien Phrom Phong

<i>Hôtel</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Tarif (en dollars des États-Unis)</i>	<i>Emplacement et moyens de transport</i>
Rembrandt	Supérieure	Simple 80 Double 85	À 5 minutes du Centre national des congrès Reine-Sirikit et à 6 minutes de la station de métro aérien Phrom Phong
Novotel Lotus	Supérieure	Simple 75 Double 85	À 30 minutes de l'aéroport et à 3 minutes à pied de la station de métro aérien Phrom Phong
Windsor Suites	Diplomate	Simple 75 Double 85	À quelques pas des deux stations de métro aérien Asok et Phrom Phong
Montien Suriwongse	Supérieure	Simple 70 Double 80	À 5 minutes à pied de la station de métro aérien Sala Daeng et à quelques minutes à pied de la station de métro souterrain Sam Yan
Holiday Inn	Luxe	Simple 85 Double 85	Accès direct à la station de métro aérien Chit Lom
Chambres de 40 à 70 dollars			
Ambassador Bangkok	Supérieure (aile tour)	Simple 48 Double 53	À 2 minutes à pied de la station de métro aérien Nana
Park Avenue	Supérieure	Simple 50 Double 55	À quelques minutes à pied de la station de métro aérien Phrom Phong
Royal Benja Hotel	Luxe	Simple 43 Double 45	À quelques minutes à pied de la station de métro aérien Nana
Regency Park	Supérieure	Simple 45 Double 55	Accès rapide à la station de métro aérien Phrom Phong
Emerald Hotel	Supérieure	Simple 50 Double 55	À 20 minutes de l'aéroport, tout près de quartiers commerçants (routes de Sukhumvit et de Silom)

XV. Services assurés sur le lieu du Congrès

Salon des délégués

63. Un café/snack bar avec meubles de salon, services de téléphonie et de photocopie aux frais des participants sera aménagé sur l'esplanade.

Cybercafé

64. Un cybercafé, avec accès individuel à l'Internet et 30 ordinateurs personnels, sera également installé sur l'esplanade.

Services médicaux/premiers secours

65. Une infirmerie sera installée dans le hall principal.

Services bancaires et postaux

66. Des banques et des bureaux de poste seront disponibles dans les zones A-rez-de-chaussée et D.

Agence de voyage

67. Une agence de voyage sera installée dans l'Atrium pour permettre aux participants qui le souhaitent de reconfirmer ou de modifier des vols et de réserver des excursions.

Comptoir d'information

68. Un comptoir d'information, dont les services seront assurés par deux fonctionnaires locaux (assistants), sera installé dans le couloir menant de l'espace d'inscription à la salle des séances plénières.

XVI. Programme des activités sociales

Réception de bienvenue

69. Tous les participants sont invités à la réception de bienvenue, prévue pour le samedi 23 avril à 19 heures, où seront proposés cocktails et représentations traditionnelles thaïlandaises.

70. Les participants souhaitant organiser des réceptions ou autres manifestations sociales doivent contacter le Fonctionnaire du protocole à l'adresse suivante:

M^{me} Phillipa Lawrence, Fonctionnaire du protocole
Bureau du Directeur général/ Directeur exécutif
Office des Nations Unies à Vienne
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
Bureau L0E-32,
Boîte postale 500,
1400 Vienne
Autriche

Tél: (+43-1) 26060-5497

Fax: (+43-1) 26060-5929

Adresse électronique: phillipa.lawrence@unvienna.org

Visites techniques

71. Les participants et les personnes qui les accompagnent souhaitant observer par eux-mêmes le fonctionnement de la justice pénale en Thaïlande sont invités à participer aux visites techniques qui seront organisées durant le Congrès. Ils pourront notamment visiter des établissements pour mineurs, des prisons, le Bureau de lutte contre le blanchiment d'argent et des hôpitaux proposant un traitement aux toxicomanes.

Excursion gratuite

72. Une excursion au Grand Palace sera organisée à titre gratuit pour les participants et les personnes qui les accompagnent. Construit au temps du roi Rama I^{er} (1782-1809), le Grand Palace est connu pour son architecture très décorative et comprend le Temple royal, qui abrite le Bouddha vert, représentation la plus sacrée du Bouddha en Thaïlande.

XVII. Renseignements utiles sur Bangkok*

Accueil à l'aéroport

73. Un espace d'accueil, une zone d'accomplissement accéléré des formalités d'immigration, un salon d'arrivée et un comptoir d'information seront aménagés à l'aéroport international de Bangkok pour aider les participants au onzième Congrès. Un service de navette de l'aéroport vers les hôtels recommandés officiellement sera organisé à titre gratuit pour les participants.

74. Les participants pourront aussi prendre une limousine ou un taxi public pour se rendre à leur hôtel. Le tarif dépendra de la distance parcourue. Pour obtenir une assistance, il est conseillé de s'adresser au comptoir d'information de l'aéroport.

Transport entre l'hôtel et le lieu du Congrès

75. Les participants devront organiser leur propre transport entre l'hôtel et le lieu du Congrès. Le plus facile est de prendre le métro aérien (BTS) et le métro souterrain (MRT). Une navette assurera le transport des participants matin et soir entre le Congrès et les hôtels recommandés officiellement.

Métro aérien du Bangkok Mass Transit System (BTS)

76. Le réseau comprend deux lignes: la ligne Sukhumvit et la ligne Silom. Le métro aérien fonctionne tous les jours de 6 heures du matin jusqu'à minuit, les trains étant très fréquentés dans la journée, surtout aux heures de pointe. Le tarif est fonction de la distance parcourue. Pour de plus amples renseignements, consulter le site Web du métro aérien du BTS (<http://www.bts.co.th>).

Métro souterrain du Mass Rapid Transit (MRT)

77. La ligne Chaloem Ratchamongkhon du MRT compte 18 stations et fonctionne de 6 heures du matin jusqu'à minuit, les trains étant très fréquentés dans la journée,

* Renseignements fournis par l'Office du tourisme thaïlandais.

surtout aux heures de pointe. Le tarif est fonction de la distance parcourue. Pour de plus amples renseignements, consulter le site Web du MRT (<http://www.mrta.co.th>).

78. Les participants pourront aussi utiliser divers autres moyens de transport, notamment les bus publics, les bateaux, les trains, les taxis, les *tuk-tuk*, etc. Pour toute information sur les transports, consulter le site <http://www.tourismthailand.org>.

Bangkok

79. La Thaïlande, jadis connue sous le nom de Royaume de Siam, est située au cœur de l'Asie du Sud-Est. Le pays se divise en quatre régions géographiques distinctes: les montagnes et les forêts du nord; les terres fertiles des plaines centrales; le plateau semi-aride du nord-est; et les plages et îles tropicales de la péninsule méridionale. La Thaïlande compte 76 provinces, qui se divisent à leur tour en districts, sous-districts et villages. En raison de la gentillesse et de l'hospitalité des Thaïlandais, la Thaïlande est baptisée "pays du sourire".

80. Bangkok, ou Krung Thep, qui signifie "Cité des anges", a été construite en 1782 (il y a 222 ans) par le roi Rama I^{er} de la dynastie Chakri. Une des plus grandes villes du monde, Bangkok est la capitale de la Thaïlande et abrite 7 des 62 millions d'habitants du pays. Bangkok est aussi le centre des activités politiques, commerciales, industrielles et culturelles. Au fil des années, elle a conservé son charme traditionnel, associant à son patrimoine culturel ancien une architecture et des services modernes.

Climat

81. La Thaïlande bénéficie toute l'année d'un climat tropical, avec un degré d'humidité élevé. L'année se subdivise en trois saisons distinctes: une saison chaude (mars à mai), une saison de pluies (juin à octobre) et une saison fraîche (novembre à février). La température moyenne est de 28 °C (82,4 °F). Pendant le onzième Congrès, on prévoit un temps chaud et humide, environ 34 à 35 °C (93,2 à 95 °F). Des vêtements amples et légers sont recommandés.

Langues

82. Le thaï est la langue officielle du pays. Mais beaucoup de Thaïlandais, surtout à Bangkok, comprennent l'anglais, qui est presque devenu la langue principale des affaires. On parle l'anglais et d'autres langues européennes dans la plupart des hôtels, magasins et restaurants des grandes régions touristiques.

Monnaie

83. L'unité monétaire thaïlandaise est le baht. Il existe des billets de 10 (marron), 20 (vert), 50 (bleu), 100 (rouge), 500 (violet) et 1000 (gris) baht. Il existe aussi des pièces de 1,5 et 10 baht, et de 25 et 50 satang; 100 satang valent 1 baht.

84. Les principales cartes de crédit (Visa, MasterCard, American Express, Diner's Card) et les chèques de voyage libellés dans les principales monnaies étrangères sont en général acceptés dans les grands hôtels, les restaurants et les grands magasins et dans plusieurs grands commerces. Les chèques de voyage et les devises

étrangères peuvent être changés dans toutes les banques commerciales et dans la plupart des hôtels et des comptoirs de change.

Horaire

La Thaïlande compte 7 heures d'avance par rapport au temps universel (TU).

Taxes et pourboires

86. Une taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de 7 % est imposée par le Gouvernement thaïlandais sur les biens et services. Les touristes peuvent demander le remboursement de la TVA sur certains produits achetés en Thaïlande (chercher le panneau indiquant "VAT Refund for Tourists").

87. Le pourboire est devenu pratique courante en Thaïlande. On donne un pourboire au portier et au personnel de l'hôtel dont les services ont été satisfaisants. Un supplément de 10 % est apprécié dans les restaurants, surtout dans ceux où le service n'est pas inclus. Il n'est pas nécessaire, cependant, de donner un pourboire aux chauffeurs de taxi et aux placeurs des salles de cinéma.

Électricité

88. Dans tout le pays, l'alimentation électrique est de 220 volts en courant alternatif (50 Hertz). Divers types de fiches et de prises sont utilisés. Il est recommandé aux participants de se munir d'un adaptateur universel pour les rasoirs, les magnétophones et autres petits appareils. Dans les grands hôtels, certaines chambres peuvent avoir des prises de 110 volts.

Services téléphoniques et numéros et liens utiles

89. On trouvera des appareils téléphoniques dans les hôtels, les restaurants, les cafés et les cabines téléphoniques (pièces de monnaie ou carte). Pour s'en servir, introduire une pièce ou une carte, composer le numéro (tous les numéros sont à neuf chiffres) et parler:

Pour les appels à Bangkok, composer le 02, puis le numéro de téléphone; par exemple **0-2694-1222**.

Pour les appels vers la province, composer le code de la région, puis le numéro de téléphone; par exemple, **0-5324-8604** (053 étant le code de Chiang Mai).

Pour les appels à l'étranger, composer le 001, le code du pays, le code de la région et le numéro de téléphone.

Pour appeler l'étranger par l'intermédiaire du standard, composer le 100.

Pour appeler la Thaïlande de l'étranger, ajouter le 66 (code de pays pour la Thaïlande), composer le numéro (sans le 0 initial).

Secours

Poste central (police, ambulance, pompiers)
Tél.: 191

Police touristique
Tél.: 1155
site Web: <http://tourist.police.go.th>

Transports

Transports aériens

L'aéroport international et national de Bangkok
Tél.: 0-2535-1111 et 0-535-2081-3
site Web: <http://www.airportthai.co.th>

Thai Airways International Ltd.
Tél.: 0-2628-2000
site Web: <http://www.thaiair.com>

Bangkok Airways Co., Ltd.
Tél.: 0-2265-5555
site Web: <http://www.bangkokair.com>

Transports ferroviaires

Chemins de fer thaïlandais
Tél.: 0-2222-0175, 0-2621-8701 et 0-2220-4567
site Web: <http://www.railway.co.th>

Bus

Bangkok Mass Transit Authority
Tél.: 0-2246-0973 et 0-2246-0741-4
site Web: www.bmta.co.th

Transports fluviaux

Chao Phraya River Express
Tél.: 0-2623-6342

Métro aérien

Bangkok Mass Transit System Public Company Ltd.
Tél.: 0-2617-6000
site Web: <http://www.bts.co.th>

Métro souterrain

Mass Rapid Transit Authority of Thailand
Tél.: 0-2246-5733 et 0-2246-5744
site Web: <http://www.mrta.co.th>

Immigration

Bureau de l'immigration
Tél.: 0-287-3101-10
site Web: <http://www.imm.police.go.th>

Tourisme

Office de tourisme thaïlandais

Tél.: 0-2250-5500

site Web: <http://www.tat.or.th> ou <http://www.tourismthailand.org>

Office de tourisme de Bangkok

Tél.: 0-2225-7612-4

site Web: <http://bangkoktourist.bma.go.th>

Télécommunications

CAT Telecom Public Company Ltd.

Tél.: 0-2573-0099

site Web: <http://www.cattелеcom.com>

TOT Corporation Public Company Ltd.

Tél.: 0-2505-1000

site Web: <http://www.tot.co.th>

Thailand Post Company Ltd.

Tél.: 0-2831-3095

site Web: <http://www.thailandpost.com>

Poste, télécopie et Internet

90. Des services postaux et de télécopie sont assurés dans les bureaux de poste et dans la plupart des grands hôtels. L'accès à l'Internet est également assuré dans la plupart des grands hôtels et dans les cybercafés de Bangkok, surtout dans les principales régions touristiques.

Heures de bureau

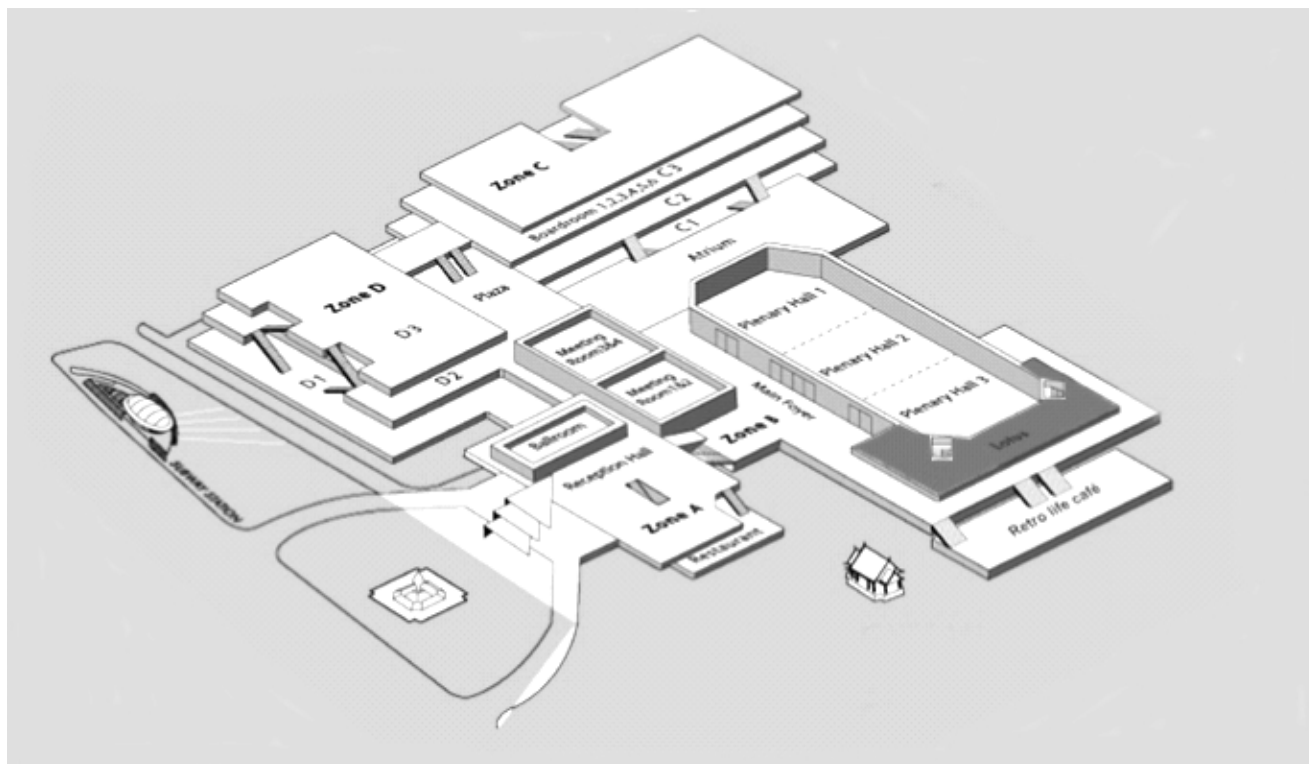
91. La plupart des entreprises privées de Bangkok ouvrent cinq jours par semaine, de 8 heures à 17 heures. Les administrations publiques sont généralement ouvertes de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi. De nombreux magasins sont ouverts tous les jours de 10 heures du matin à 10 heures du soir. Les banques sont ouvertes du lundi au vendredi de 9 h 30 à 15 h 30, sauf les jours fériés. Les principaux bureaux de poste sont ouverts du lundi au vendredi de 8 heures à 17 heures et le samedi et le dimanche de 8 heures à 13 heures.

Organismes publics liés à la justice

Ministère de la justice	http://www.moj.go.th
Magistrature	http://www.judiciary.go.th
Bureau du procureur général	http://www.ago.go.th
Bureau des affaires juridiques	http://www.oja.moj.go.th
Bureau de lutte contre le blanchiment d'argent	http://www.amlo.go.th
Bureau du Conseil de contrôle des stupéfiants	http://www.oncb.go.th
Département des enquêtes spéciales	http://www.dsi.moj.go.th
Police royale thaïlandaise	http://www.police.go.th

Annexe I

Plan du Centre national des congrès Reine-Sirikit



Annexe II

Onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale: formulaire de réservation d'hôtel^a

Coordonnées du client:			
M./M ^{me}	Prénom: _____	Nom: _____	
Téléphone: _____	Télécopie: _____		
<i>Code pays/code région/numéro</i>		<i>Code pays/code région/numéro</i>	
Adresse du domicile: _____ _____ _____			
Adresse électronique: _____			
Nationalité: _____		Pays de résidence: _____	
Réservation:			
<i>Date d'arrivée:</i> _____	<i>Date d'arrivée à l'hôtel:</i> _____	<i>N° du vol:</i> _____	
<i>Date de départ:</i> _____	<i>Date de départ de l'hôtel:</i> _____	<i>N° du vol:</i> _____	
Type d'hôtel souhaité (prière de cocher):			
<i>Chambres à plus de 100 dollars</i>	☐	<i>Chambres de 70 à 100 dollars</i>	☐
		<i>Chambres de 40 à 70 dollars</i>	☐
Nom de l'hôtel souhaité: _____			
Deuxième choix: _____			
Troisième choix: _____			
Type de chambre (prière de cocher la case appropriée)			
Simple: ☐	Double: ☐	Chambre à lit double: ☐	Nombre d'adultes: _____
Non fumeur: ☐	Étage: élevé ☐		
Mode de paiement:			
Carte de crédit (type de carte): _____		Nom du détenteur: _____	
Numéro: _____		Valable jusqu'à: _____	
Vous êtes prié d'envoyer ce formulaire par télécopie à:		M ^{me} Warisa Raktham Tél: +662 229 3811 Télécopie: +662 229 3305 Adresse électronique: uncrime@QSNCC.CO.TH	

^a Les participants sont vivement invités à réserver en ligne sur le site <http://www.11uncongress.org/participation/accommodation.htm>.